



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé

**Treizième session**

Genève, 25-27 mars 2019

**Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé sur sa treizième session****I. Aperçu**

1. La treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue du 25 au 27 mars 2019.
2. L'administratrice chargée de la Division du commerce et de la coopération économique a ouvert la session en évoquant l'importance cruciale aussi bien de l'innovation que des partenariats public-privé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les résultats de la présente session aideront la CEE à élaborer des normes et directives concernant les pratiques de référence dans ce domaine, à conseiller les États sur les réformes nécessaires et à concevoir des moyens de suivre et de favoriser les progrès vers la réalisation des ODD.

**II. Participation**

3. Au total, 163 personnes ont participé à la réunion. Étaient présents des représentants des 25 États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
4. Des représentants de l'Afghanistan, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de l'Égypte, du Kenya, du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda, du Qatar et de Singapour ont participé aux travaux au titre de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Des représentants de la Commission européenne ont assisté à la session.
6. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Centre du commerce international CNUCED/OMC, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation internationale du Travail (OIT).



7. D'autres organisations (autorités locales, établissements universitaires, organisations internationales extérieures au système des Nations Unies, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé) ont participé à la session à l'invitation du secrétariat.

### **III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CECI/2019/1).

#### **Décision 2019 – 1**

Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa treizième session.

### **IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

8. Le mandat de Rafis Abazov (Kazakhstan) a pris fin. Dmitry Poladenko (Biélarus) a quitté ses fonctions de vice-président.

#### **Décision 2019 – 2**

Le Comité a élu Siarhei Shlychkou (Biélarus), Stefano Firpo (Italie) et Medet Dyussebayev (Kazakhstan) vice-présidents pour un mandat de deux ans. Il a remercié les Vice-Présidents sortants, Dmitry Poladenko (Biélarus) et Rafis Abazov (Kazakhstan), pour leurs services.

### **V. Débat de fond : Changer le cours des choses – mesurer et comprendre les incidences des politiques d'innovation et des projets de partenariats public-privé sur la réalisation des objectifs de développement durable (point 3 de l'ordre du jour)**

9. Le résumé des débats établi par la Présidente a été présenté au titre du point 5 de l'ordre du jour. Le Comité a remercié les intervenants et les participants pour les échanges positifs sur leur expérience et pour leurs contributions au débat consacré à la mesure et à la compréhension des incidences des politiques d'innovation et des projets de partenariats public-privé sur la réalisation des objectifs de développement durable.

### **VI. Exécution du programme de travail (point 4 de l'ordre du jour)**

#### **A. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (point 4 a) de l'ordre du jour)**

Document(s) :

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa onzième réunion (ECE/CECI/ICP/2018/2)

La quatrième révolution industrielle – Reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable (ECE/CECI/2019/3)

Projet de stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable

Mise à jour de la méthode applicable aux études nationales sur l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2019/INF.1)

Cadre d'évaluation et méthode de mesure pour le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale (ECE/CECI/2019/INF.2).

10. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur le Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa onzième réunion (ECE/CECI/ICP/2018/2) et le document directif connexe intitulé « La quatrième révolution industrielle – Reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable » (ECE/CECI/2019/3).

11. Le secrétariat a souligné le rôle essentiel que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 attribue à l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable, et la façon dont les compétences et les activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité peuvent aider, à bien des égards, à progresser dans le Programme 2030 : la mise au point de bonnes pratiques et de politiques concernant les moyens de promouvoir l'innovation dans des domaines essentiels pour le développement durable ; les études nationales sur l'innovation au service du développement durable, qui analysent les politiques nationales d'après les pratiques internationales de référence et formulent des recommandations sur les améliorations à apporter ; et les activités consécutives de conseil et de renforcement des capacités, qui aident les pays qui en font la demande à appliquer les recommandations retenues.

12. Le secrétariat a communiqué aux représentants des informations sur les travaux entrepris par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la précédente session, notamment les résultats de la conférence sur la quatrième révolution industrielle, le lancement de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, les travaux relatifs à l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie, qui se poursuivent, la révision de la méthode applicable à ces études, les progrès accomplis en ce qui concerne le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale, les travaux relatifs aux principes qui régissent les politiques d'innovation, l'avancement du travail d'élaboration d'une stratégie d'innovation au service du développement durable pour les pays d'Asie centrale, une activité de formation sur les entreprises à forte croissance au Bélarus, un atelier sous-régional, organisé en Azerbaïdjan, sur les stratégies d'innovation, les applications technologiques et l'infrastructure favorisant la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres activités de renforcement des capacités faisant suite aux études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

#### ***Mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité***

13. Le secrétariat a noté qu'à sa session de 2017, le Comité avait renouvelé le mandat de l'Équipe de spécialistes pour deux ans, soit jusqu'en 2019, et il l'a invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat pour une nouvelle période de deux ans allant jusqu'en 2021.

#### ***Dialogue international sur les politiques***

14. Dans le cadre de la onzième session de l'Équipe de spécialistes, un séminaire de politique appliquée a été organisé sur le thème « La quatrième révolution industrielle – Reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable ». L'ODD 8, qui vise notamment à promouvoir une croissance partagée et durable, fait partie des objectifs dont la mise en œuvre sera examinée à l'occasion du forum politique mondial de haut niveau pour le développement durable de 2019. Le Forum régional pour le développement durable, qui s'est tenu les 21 et 22 mars 2019 et dont les résultats constitueront la contribution de la région de la CEE aux travaux du forum mondial, a également examiné l'ODD 8. Le séminaire de politique appliquée organisé durant la session de l'Équipe de spécialistes a permis de recueillir des informations précieuses pour les débats du Forum régional et il alimentera donc également les discussions au niveau mondial.

15. Selon l'Équipe de spécialistes, les principales caractéristiques de l'industrie 4.0 tiennent à la rapidité des changements occasionnés et aux effets produits sur les systèmes. L'industrie 4.0 évolue rapidement et peut avoir des incidences à l'échelle mondiale dans presque tous les secteurs économiques et transformer des systèmes entiers de production, de gestion et de gouvernance. D'un côté, ce processus est susceptible d'entraîner une

polarisation des marchés du travail, qui pourrait être source d'insécurité économique et de précarité de l'emploi, et il risque de creuser les inégalités dans la répartition des revenus et du patrimoine tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. D'un autre côté, de nouvelles idées d'activités et des technologies novatrices portent la promesse de gains considérables en matière d'efficacité et de productivité, et également de possibilités économiques complètement nouvelles. Pour que ces dernières se concrétisent, il est nécessaire de définir un nouveau paradigme de politique industrielle qui s'applique à tous les secteurs et à toutes les disciplines et qui fédère les différents niveaux de l'administration et l'ensemble des parties prenantes. Investir dans l'éducation et les infrastructures et adopter des mesures appropriées dans les domaines de la concurrence et de la réglementation peut permettre de juguler les risques.

### *Études sur l'innovation au service du développement durable*

16. L'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan a été lancée à l'occasion d'une conférence organisée par Kyrgyzpatent, le point de contact national. Elle contient 24 recommandations visant à renforcer la politique d'innovation au Kirghizistan et quelque 80 mesures à prendre. Les travaux relatifs à l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie ont commencé par une mission préparatoire du secrétariat sur le terrain.

17. À sa onzième session, l'Équipe de spécialistes a débattu des options envisageables pour réviser la méthode qui sous-tend les études nationales sur l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2019/INF.1). Cette révision devrait permettre de mieux intégrer les aspects du développement durable dans la structure des études et de tenir compte des enseignements tirés des études précédentes ainsi que des avancées les plus récentes en matière d'élaboration des politiques d'innovation, tout en assurant la cohérence avec les nouveaux axes de travail de l'Équipe de spécialistes, notamment le recensement des politiques d'innovation et les principes qui régissent celles-ci.

18. L'Équipe de spécialistes a convenu que le paradigme du système national d'innovation restait utile pour analyser les politiques d'innovation, mais qu'il était possible d'y apporter des modifications pour mieux tenir compte des caractéristiques des pays en transition économique. Elle a également convenu que la structure des études pourrait être améliorée par l'ajout de chapitres supplémentaires axés sur des questions présentant un intérêt particulier pour le pays à l'examen, et qu'il serait utile de rendre compte plus systématiquement des progrès enregistrés, notamment au cours des sessions du Comité ou de l'Équipe de spécialistes. Quant à l'intégration du développement durable, l'Équipe de spécialistes a reconnu qu'il n'existait pas à l'heure actuelle de bonnes pratiques généralement reconnues sur la manière d'y parvenir et que des travaux complémentaires étaient nécessaires dans ce domaine.

### *Recensement des politiques d'innovation*

19. Le secrétariat a informé le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet pilote de recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale. La méthode du projet a été définie et un questionnaire d'évaluation a été élaboré (ECE/CECI/2019/INF.2). Une mission de lancement du projet a été menée en Géorgie pour éprouver la validité de la méthode et du questionnaire d'évaluation. Cette phase de test devrait s'achever en mai 2019. Une méthode et un questionnaire d'évaluation actualisés seront ensuite utilisés dans les autres pays participants.

20. Les participants à la table ronde qui a suivi ont convenu qu'une coordination efficace des politiques entre les différents ministères était une caractéristique essentielle d'une bonne gouvernance en matière d'innovation, qu'il était très difficile d'évaluer les effets des politiques d'innovation en raison de la multitude de facteurs qui influençaient les résultats des politiques menées, et que, pour avoir une indication de ces effets, il pouvait être très utile de déterminer si les gouvernements mettaient en œuvre des processus d'élaboration des politiques considérés comme des bonnes pratiques.

21. La délégation arménienne a déclaré qu'elle espérait que le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale favoriserait la transmission fructueuse du savoir entre pairs et la mise en commun de bonnes pratiques entre les pays participants.
22. La délégation géorgienne a déclaré qu'elle espérait que la méthode de recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale favoriserait la coordination interministérielle et interinstitutions et permettrait d'intensifier les consultations entre les secteurs public et privé en matière de politique d'innovation.
23. La délégation kazakhe a souligné qu'il importait de choisir soigneusement des fonctionnaires compétents pour remplir les questionnaires d'auto-évaluation nationaux ; elle a également souligné l'intérêt d'associer le secteur privé à l'évaluation des politiques pour favoriser le dialogue entre les secteurs public et privé.
24. La délégation azerbaïdjanaise s'est déclarée convaincue que le recensement des politiques d'innovation favoriserait l'apprentissage en matière de politique publique au niveau régional. L'Azerbaïdjan a mis sur pied un certain nombre d'incubateurs et de pépinières d'entreprises, car il a érigé en priorité le développement de l'écosystème de l'innovation. Une agence pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME), une agence de l'innovation et un parc d'activités de haute technologie ont été créés.
25. La délégation biélorussienne a appelé l'attention du Comité sur la prise en compte du risque dans la politique nationale d'innovation. En dépit de certaines réformes d'orientation, l'aversion au risque subsiste dans le milieu universitaire, en particulier lorsque le financement est assuré par l'État. Un fonds d'innovation a été créé pour les pays de la Communauté d'États indépendants et il constitue une source importante de financement. Le contrôle de l'efficacité des politiques d'innovation est un axe prioritaire pour 2019, tout comme la stimulation de l'innovation dans le secteur privé et la réforme des droits de propriété intellectuelle.
26. La délégation ukrainienne a fait part au Comité du regain d'intérêt pour l'innovation et de la volonté de la promouvoir dans le pays, ainsi que des possibilités supplémentaires de coopération avec la CEE qui en découlent.

#### ***Principes des politiques d'innovation***

27. Conformément au mandat que le Comité lui a confié à sa douzième session, l'Équipe de spécialistes a tenu un débat sur la portée, les modalités d'élaboration et le contenu des principes qui régissent les politiques d'innovation. Elle a décidé d'établir, sous la supervision de son bureau, une équipe spéciale chargée de piloter les travaux sur les principes des politiques d'innovation. Un premier débat sur le mandat et les modalités de travail de l'équipe spéciale a eu lieu.

#### ***Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale***

28. La session annuelle du Groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA) sur le développement fondé sur le savoir a été organisée à Bakou conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Gouvernement azerbaïdjanais. Un atelier de renforcement des capacités sur les stratégies d'innovation, les applications technologiques et l'infrastructure au service de la réalisation des ODD a été organisé en marge de la session.

29. Le Groupe de travail a également examiné le projet de stratégie du SPECA pour l'innovation au service du développement durable, dont les pays membres avaient demandé l'établissement lors de la réunion du Conseil d'administration du SPECA tenue à Douchanbé en décembre 2017.

#### ***Renforcement des capacités nationales et sous-régionales***

30. Un atelier sous-régional de renforcement des capacités des pays d'Asie centrale en matière de transfert de technologie a été organisé à Astana conjointement avec le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et l'Agence nationale kazakhe pour le développement technologique, avec la participation de la CNUCED. Cet atelier était axé

sur le renforcement des capacités en matière de transfert international de connaissances et de technologie, à l'intention tant des décideurs politiques que des entreprises.

31. Un atelier sous-régional de renforcement des capacités sur le thème « Promouvoir les entreprises innovantes à forte croissance en Europe orientale et dans le Caucase » a été organisé conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et accueilli par l'Académie nationale biélorussienne d'administration publique. Les acteurs de la politique d'innovation et de la politique en faveur des PME d'Europe orientale et du Caucase ont pris connaissance des caractéristiques, des besoins et des contraintes de l'entreprenariat innovant et à forte croissance, des raisons qui justifient le soutien apporté à ces entreprises, ainsi que des différentes approches mises en œuvre pour concevoir des politiques, institutions et mécanismes souples ou adapter les dispositifs existants dans un contexte de ressources budgétaires limitées.

32. Un atelier national de renforcement des capacités sur la méthodologie des études de prospective technologique a été organisé à Minsk conjointement avec le Comité d'État biélorussien pour la science et la technologie. À cette occasion, des experts de trois pays en pointe sur le plan technologique ont fait bénéficier les participants de leurs compétences et de leurs bonnes pratiques.

33. La délégation kirghize a remercié le secrétariat d'avoir réalisé l'Étude sur l'innovation au service du développement durable, qui apportera une contribution précieuse aux réformes des politiques d'innovation au Kirghizistan. Sur la base des recommandations qui y sont formulées, l'État élaborera de nouveaux instruments pour moderniser son industrie et développer l'innovation dans le secteur privé. Une feuille de route pour la mise en œuvre de ces réformes d'orientation est en cours d'élaboration. Le Kirghizistan a invité la CEE à continuer d'appuyer les réformes des politiques nationales d'innovation, y compris dans les domaines juridique et réglementaire.

34. La délégation kirghize a confirmé que le Kirghizistan accueillerait la prochaine session du Groupe de travail du SPECA sur le développement fondé sur le savoir, prévue à titre provisoire en juin 2019, et a demandé qu'un séminaire thématique sur la politique d'innovation soit organisé en marge de la session.

35. La délégation biélorussienne a remercié le secrétariat d'avoir appuyé le suivi de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable, en particulier l'organisation des deux ateliers de renforcement des capacités sur la méthodologie des études de prospective technologique et sur la promotion des entreprises innovantes et à forte croissance. L'Étude sur l'innovation s'est traduite par des investissements d'infrastructure, et pour chaque dollar d'argent public investi dans l'innovation, 6 dollars ont été apportés par d'autres sources. En outre, 45 000 emplois ont été créés.

36. La délégation arménienne a donné un aperçu de l'évolution récente de la politique menée en matière de science, de technologie et d'innovation dans son pays, dont l'objectif est de disposer d'ici à 2020 d'une économie fondée sur le savoir qui soit compétitive au sein de l'Espace européen de la recherche. L'Étude de performance en matière d'innovation et l'appui complémentaire fourni par le secrétariat ont grandement contribué à la réforme de la politique menée par l'Arménie.

37. La délégation du Tadjikistan a demandé un appui supplémentaire pour la mise en œuvre des réformes de la politique d'innovation dans le cadre du suivi de l'Étude de performance en matière d'innovation du pays.

38. Le Comité a salué les travaux utiles et concrets accomplis par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

#### **Décision 2019 – 4a.1**

Le Comité a accueilli avec satisfaction les travaux de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, décrits par celle-ci dans son rapport sur sa onzième session (ECE/CECI/ICP/2018/2), et a salué le fait que l'accent ait été mis sur le rôle essentiel de l'innovation dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment lors de la conférence internationale sur le thème « La quatrième

révolution industrielle – Reformuler les politiques d’innovation pour une croissance durable et équitable », qui a eu lieu dans le cadre de la session de l’Équipe de spécialistes, et la mise au point de bonnes pratiques sur ce thème. Il a approuvé le document directif correspondant (ECE/CECI/2019/3) et prié le secrétariat de le distribuer par voie électronique et de s’inspirer de ses conclusions dans ses activités futures de renforcement des capacités et de conseil sur les politiques.

#### **Décision 2019 – 4a.2**

Le Comité a rappelé que la promotion d’une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d’un travail décent pour tous était l’un des ODD dont la mise en œuvre serait examinée en 2019 au niveau mondial, et il a invité le secrétariat à porter à l’attention du Forum de collaboration multipartite de 2019 sur la science, la technologie et l’innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable les résultats des travaux du Comité relatifs au thème « La quatrième révolution industrielle – Reformuler les politiques d’innovation pour une croissance durable et équitable ».

#### **Décision 2019 – 4a.3**

Le Comité a décidé de renouveler le mandat de l’Équipe de spécialistes des politiques d’innovation et de compétitivité pour deux années supplémentaires, jusqu’en 2021.

#### **Décision 2019 – 4a.4**

Le Comité s’est félicité du lancement de l’Étude sur l’innovation pour le développement durable au Kirghizistan et du projet de plan d’action que le Gouvernement kirghize a élaboré pour y donner suite. Il a invité l’Équipe de spécialistes à collaborer avec le Gouvernement kirghize pour faciliter la mise en œuvre des recommandations, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

#### **Décision 2019 – 4a.5**

Le Comité s’est félicité de la mise en route d’une étude sur l’innovation au service du développement durable en Géorgie et attend avec intérêt d’en recevoir les conclusions et recommandations. Il a prié le secrétariat d’entreprendre, respectivement en 2020 et 2021, des études sur l’innovation au service du développement durable en réponse aux demandes des Gouvernements moldove et arménien.

Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par l’Arménie, le Bélarus et le Kirghizistan dans la réforme de leur politique d’innovation et a encouragé les gouvernements des autres États membres ayant mené des études de performance en matière d’innovation en collaboration avec la CEE à communiquer au Comité des renseignements actualisés sur l’état d’avancement des réformes des politiques d’innovation s’il y a lieu.

#### **Décision 2019 – 4a.6**

Le Comité s’est félicité des progrès accomplis dans l’élaboration du projet de stratégie d’innovation au service du développement durable pour la région du SPECA et a invité l’Équipe de spécialistes à continuer de participer à cette action dans le cadre de son mandat et sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

#### **Décision 2019 – 4a.7**

Le Comité s’est félicité des progrès accomplis dans la mise à jour de la méthode appliquée pour les études nationales sur l’innovation au service du développement durable (ECE/CECI/2019/INF.1).

#### **Décision 2019 – 4a.8**

Le Comité s’est également félicité des progrès réalisés concernant la création d’un groupe de travail chargé d’élaborer les principes des politiques d’innovation.

**Décision 2019 – 4a.9**

Le Comité a pris note avec satisfaction des activités de conseil et de renforcement des capacités menées par l'Équipe de spécialistes, notamment en collaboration avec le SPECA.

**Décision 2019 – 4a.10**

Le Comité a demandé que le secrétariat donne suite, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les Gouvernements arménien, biélorussien, kirghize et tadjik pour les services de conseil et de renforcement des capacités visant notamment à appuyer la mise en œuvre des recommandations découlant des études de performance en matière d'innovation et des études sur l'innovation au service du développement durable.

**Décision 2019 – 4a.11**

Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration d'une méthode de recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine (ECE/CECI/2019/INF.2) et des résultats de la mission pilote menée en Géorgie sur cette question.

**B. Groupe de travail des partenariats public-privé (point 4 b) de l'ordre du jour)**

Document(s) :

Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa deuxième session (ECE/CECI/WP/2018/2)

Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2018/4)

Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2018/6)

Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2018/7)

Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2018/8)

Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/5)

Introduction aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/6)

Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (ECE/CECI/2019/7)

Évaluer et amplifier la mise en œuvre et l'incidence des normes, des principes directeurs, des pratiques de référence, des déclarations et des recommandations de la CEE en matière de PPP (ECE/CECI/2019/INF.8)

Rapport sur la réunion des centres internationaux d'excellence spécialisés dans les PPP affiliés à la CEE (ECE/CECI/2019/INF.9).

39. La Présidente a appelé l'attention du Comité sur le rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa deuxième session (ECE/CECI/WP/2018/2) et sur les autres documents présentés au Comité pour décision ou pour information au titre de ce point de l'ordre du jour. Elle a demandé au secrétariat de faire le point sur les travaux accomplis dans le domaine des PPP depuis la douzième session en mars 2018.



40. Le secrétariat a informé le Comité que les travaux de la CEE dans le domaine des PPP visaient toujours essentiellement à promouvoir les PPP axés sur les intérêts de la population au moyen de normes, de principes directeurs, de pratiques de référence et de recommandations, et à encourager les États à utiliser et à appliquer ce modèle de PPP sur une base volontaire à l'appui des objectifs de développement durable.

***Normes internationales en matière de PPP soumises pour validation***

41. Le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP a continué d'élaborer des normes internationales sur les PPP axés sur les intérêts de la population aux fins du développement durable. Les normes relatives aux PPP en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2018/6), d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2018/7) et d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2018/8) ont été approuvées par le Groupe de travail à sa deuxième session, et il est recommandé au Comité de :

a) Valider ces normes internationales en matière de PPP en confirmant que toutes les étapes du processus d'élaboration ont été suivies, conformément à la procédure prévue dans le document ECE/CECI/2015/7 ;

b) Recommander la publication de ces normes, ainsi que leur utilisation et leur application sur une base volontaire par les États membres.

***Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable***

42. Le secrétariat a informé le Comité que les travaux portant sur les Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/5) et sur les critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population (ECE/CECI/2019/6) avaient été achevés. Les deux documents correspondants ont été approuvés par le Groupe de travail à sa deuxième session et il est recommandé au Comité de les adopter. Le Groupe de travail a également approuvé un document sur la mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population (ECE/CECI/2019/7) et recommande au Comité de l'adopter à la session en cours.

43. Le secrétariat s'emploie à élaborer un résumé analytique des Principes directeurs afin de faciliter leur utilisation et leur mise en œuvre dans les différents pays. Il a fait valoir que ces Principes directeurs devaient être tenus à jour afin de prendre en compte les principaux enseignements tirés, les évolutions en cours et les résultats des politiques appliquées, ainsi que les débats menés par la communauté internationale dans de multiples forums permettant de procéder à des échanges de vues et d'avancer des propositions.

***Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP***

44. Le secrétariat a rappelé qu'il importait de diffuser et de promouvoir la Norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP, qui avait été approuvée par le Comité à sa dernière session, et a informé celui-ci que les travaux relatifs à une déclaration volontaire devant servir à faciliter l'application de la norme étaient désormais terminés. La Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2018/4) a été approuvée par le Groupe de travail à sa deuxième session et il est recommandé au Comité de l'adopter.

***Normes relatives aux PPP en cours d'élaboration***

45. Le secrétariat a fait le point sur le stade d'élaboration de divers projets de normes dans les domaines suivants :

- a) Approvisionnement en eau et assainissement ;
- b) Transport ferroviaire urbain ;

c) Loi type sur les PPP et les concessions (travaux menés conjointement avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et en coordination avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)).

#### *Autres initiatives et activités de renforcement des capacités*

46. Le secrétariat a continué d'enrichir la base de données d'études de cas dans le cadre d'une campagne visant à recueillir 500 études de cas illustrant les résultats des PPP axés sur les intérêts de la population et la manière dont ces projets concourent aux objectifs de développement durable. La dernière série de 60 études de cas a été présentée au troisième Forum international de la CEE sur les PPP axés sur les intérêts de la population, qui s'est tenu à Genève du 7 au 9 mai 2018. Les 120 études de cas recueillies à ce jour sont disponibles sur le site Web. Les études de cas seront évaluées sur la base des critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population lorsque l'outil d'évaluation présenté au titre du point 3 de l'ordre du jour, dont il sera question pendant la réunion de lancement du 25 mars 2019, aura été développé. Le secrétariat élaborera un rapport sur la réunion du 25 mars 2019 et informera régulièrement le Bureau du Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux dans ce domaine.

47. Le secrétariat a informé le Comité des activités de communication entreprises en collaboration avec d'autres entités de l'ONU, en particulier avec le Département des affaires économiques et sociales et les autres commissions régionales. Les travaux de la CEE dans le domaine des PPP axés sur les intérêts de la population ont été reconnus comme une contribution au développement durable dans le rapport 2019 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement<sup>1</sup>. Le secrétariat sera le principal animateur du débat sur les PPP, qui se tiendra du 15 au 17 avril 2019 au Siège des Nations Unies à New York pendant la Foire des investissements en faveur des objectifs de développement durable et portera essentiellement sur les PPP axés sur les intérêts de la population.

48. Les centres internationaux spécialisés dans les PPP ont continué de jouer un rôle décisif dans la promotion de l'approche de la CEE axée sur les intérêts de la population. Une réunion des centres internationaux affiliés au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP s'est tenue en Chine, à Beijing, les 3 et 4 décembre 2018. Le débat a porté sur :

- a) L'influence qu'ont les centres ;
- b) Leur rôle dans la mise en œuvre de la méthode d'évaluation ;
- c) Le renforcement des capacités et la formation ;
- d) Les questions de gouvernance, et notamment un projet de code de conduite pour les centres.

Un document final comprenant un certain nombre d'engagements et de tâches a été adopté par les centres, qui sont également convenus d'une présidence tournante semestrielle (ECE/CECI/2019/INF.9). La prochaine réunion sera organisée par le Centre français et se tiendra à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019.

49. Au cours de la période considérée, les missions consultatives et les activités de renforcement des capacités suivantes ont été organisées par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP :

- a) La troisième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui avait pour thème « Scaling up: Meeting the challenges of the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development through people-first Public-Private Partnerships » (Montée en puissance : Relever les défis du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030), a eu lieu à Genève les 7 et 8 mai 2018 ;

<sup>1</sup> Le rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement est disponible à l'adresse : [https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/FSDR\\_2019\\_AUV\\_1March2019.pdf](https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/FSDR_2019_AUV_1March2019.pdf).

b) Une conférence internationale sur la mise en œuvre des PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable de l'ONU a été organisée à Kiev les 5 et 6 juin 2018 conjointement avec le Ministère ukrainien du développement économique, l'administration de la ville de Kiev et le Centre ukrainien d'appui au développement des PPP, et avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale ;

c) Quatre ateliers régionaux consacrés aux PPP ont été organisés conjointement avec l'unité PPP du Bélarus dans les villes de Brest, Grodno, Minsk et Vitebsk (2018) ;

d) Une évaluation de l'état de préparation à conclure des PPP a été effectuée par le Conseil consultatif sur les PPP de Kazan (Fédération de Russie) dans le but de déterminer si le Tatarstan était prêt à mettre en place des PPP axés sur les intérêts de la population (24 au 26 juillet 2018). Une manifestation a ensuite été organisée à Kazan le 13 décembre 2018 pour présenter le rapport de cette évaluation et discuter des activités de suivi ;

e) Une conférence internationale sur le rôle des PPP axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable a été organisée conjointement avec le Ministère biélorussien de l'économie à Minsk (12 septembre 2018) ;

f) Le Conseil consultatif sur les PPP a effectué une visite de consultation en Bulgarie, organisée conjointement avec le Ministère du développement régional et des travaux publics et consacrée en particulier aux PPP dans les secteurs de l'eau et des infrastructures routières (Sofia, 19 et 20 septembre 2018).

#### ***État d'avancement de la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre la CEE et la Chine***

50. Le secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du mémorandum d'accord qui a été conclu entre la CEE et la Commission nationale du développement et des réformes de la Chine le 14 mai 2017. Cet accord vise à mettre en place un programme de renforcement des capacités en vue d'aider les États membres situés le long du tracé de l'initiative « Une Ceinture et une Route » à établir des PPP et repose sur les trois axes suivants :

a) Un dialogue sur les politiques visant à améliorer la coopération entre les pays participants ;

(b) Un vaste programme de renforcement des capacités nationales en matière de PPP ;

c) Le recensement de 10 projets phares susceptibles d'être menés à plus grande échelle et reproduits dans d'autres pays.

51. Le secrétariat a informé le Comité que le dialogue sur les PPP des pays participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route » avait été ouvert à la deuxième session du Groupe de travail, en novembre 2018. Le Groupe de travail est convenu des sujets à traiter dans le cadre du dialogue suivant, qui se tiendra sous réserve de l'accord des États membres et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles. Ce dialogue est l'une des activités prévues pour l'année 2019 dans le document ECE/CECI/2019/8, soumis au Comité pour examen au titre du point 6 de l'ordre du jour. Une demande de financement au titre du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement a été présentée par le secrétariat au Département des affaires économiques et sociales.

#### ***Utilisation et mise en œuvre des normes, des principes directeurs, des déclarations et des recommandations en matière de PPP***

52. Le secrétariat a présenté le document ECE/CECI/2019/INF.8 et les cinq recommandations qu'il contient en vue de faciliter l'utilisation et l'application volontaire des normes, des principes directeurs, des déclarations et des recommandations en matière de PPP.

53. Plusieurs participants ont souligné les avantages que présentait l'application des normes, des principes directeurs, des pratiques de référence, des déclarations et des recommandations de la CEE en matière de PPP, ainsi que les difficultés rencontrées dans ce

cadre, dues en particulier au caractère non contraignant de ces outils. Au cours du débat, diverses mesures et stratégies ont été définies pour généraliser l'utilisation et la mise en œuvre des outils normatifs de la CEE relatifs aux PPP, à savoir :

a) Il est nécessaire de suivre de manière systématique et plus poussée l'utilisation et l'application volontaire de l'approche axée sur les intérêts de la population et des différents outils normatifs de la CEE en matière de PPP afin d'en démontrer l'incidence. Un mécanisme de communication volontaire, dans le cadre duquel les pays rendraient compte de leur utilisation et de leur mise en œuvre soit au Groupe de travail des PPP, soit au Forum international sur les PPP, permettrait d'avancer dans ce domaine ;

b) Il est nécessaire de mieux diffuser et promouvoir les outils normatifs de la CEE relatifs aux PPP. Des partenariats stratégiques, dans le cadre de l'ONU ou à l'extérieur de l'Organisation, permettraient de progresser à cet égard et d'amplifier l'application et l'incidence de ces outils ;

c) Étant donné les difficultés que rencontrent les États, en termes de ressources et de capacités techniques et institutionnelles, pour mettre en place des PPP, un guide serait utile pour les aider à appliquer les outils normatifs de la CEE en matière de PPP et viendrait compléter les programmes de renforcement des capacités existants.

54. Compte tenu des difficultés mentionnées ci-dessus et des stratégies qui permettraient d'y remédier, les participants ont recommandé l'adoption de nouvelles mesures pour promouvoir l'utilisation et l'application des normes, des principes directeurs, des pratiques de référence, des déclarations et des recommandations relatifs aux PPP.

55. Pour ce qui est de l'outil d'évaluation de l'incidence, la délégation allemande a fait valoir que les 10 Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population, ainsi que les critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population, constituaient une bonne base à partir de laquelle l'outil pouvait être développé. La délégation a également fait observer que le calendrier établi dans la proposition de projet était trop optimiste et devrait être modifié en conséquence. Elle a en outre demandé au secrétariat de présenter un rapport sur l'avancement des travaux effectués dans ce cadre au Groupe de travail à sa prochaine session.

56. Le Comité a salué les travaux utiles et concrets accomplis par le Groupe de travail et a remercié les experts et les donateurs pour leurs contributions financières et en nature.

#### **Décision 2019 – 4b.1**

Le Comité s'est félicité que les travaux de la CEE dans le domaine des PPP visent toujours principalement à promouvoir le modèle des PPP axés sur les intérêts de la population au moyen de normes, de principes directeurs, de pratiques de référence et de recommandations, ainsi qu'à encourager les États à appliquer ce modèle de PPP sur une base volontaire à l'appui des objectifs de développement durable. Il a également approuvé le rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa deuxième session (ECE/CECI/WP/PPP/2018/2), qui s'était tenue les 20 et 21 novembre 2018.

#### **Décision 2019 – 4b.2**

Le Comité a confirmé que toutes les étapes du processus d'élaboration des normes internationales en matière de PPP ont été suivies (ECE/CECI/2015/7, par. 12) dans le cas des trois normes suivantes :

a) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2018/6) ;

b) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2018/7) ;

c) Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2018/8).

Il a également recommandé la publication de ces normes et leur application sur une base volontaire par les États membres.

**Décision 2019 – 4b.3**

Le Comité s'est félicité de l'aboutissement des travaux menés par le Groupe de travail des PPP concernant plusieurs documents normatifs et d'orientation importants, à savoir :

- a) Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/5) ;
- b) Introduction aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/CECI/2019/6) ;
- c) Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (ECE/CECI/2019/7) ;
- d) Déclaration pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2018/4).

Le Comité a approuvé ces documents et demandé au Bureau et au secrétariat d'aider les États membres à les appliquer de manière volontaire.

**Décision 2019 – 4b.4**

Le Comité a pris note de l'état d'avancement des normes et recommandations en cours d'élaboration, en particulier des versions avancées des normes relatives aux PPP en matière de transport ferroviaire urbain et aux PPP en matière d'eau et d'assainissement, et demandé aux chefs d'équipe et au secrétariat de collaborer étroitement avec le Bureau du Groupe de travail en vue de parachever ces documents et de les présenter en tant que documents officiels à la troisième session du Groupe de travail en novembre 2019.

Le Comité a également pris note des progrès réalisés dans l'élaboration d'une loi type sur les PPP et les concessions, qui a été entreprise conjointement avec la BERD. En ce qui concerne le guide révisé de la CNUDCI sur les PPP et les dispositions types, que la CNUDCI devrait achever et adopter d'ici à juillet 2019, le Comité a demandé au chef de l'équipe de projet et au secrétariat d'assurer le suivi de ces travaux, et de veiller à ce qu'une formulation commune soit utilisée dans la mesure du possible afin d'éviter toute contradiction entre les travaux de la CEE et ceux de la CNUDCI. Les travaux de la CNUDCI devront être pris en compte dans la loi type sur les PPP et les concessions, laquelle visera à fournir des orientations complémentaires intégrant des éléments spécifiques des approches axées sur les intérêts de la population. Le Comité a également exhorté le chef de projet et le secrétariat à achever les travaux entrepris à cet égard et à collaborer étroitement avec le Bureau du Groupe de travail et la CNUDCI pour qu'ils soient menés à bien au cours des mois suivants.

**Décision 2019 – 4b.5**

Le Comité a pris note des travaux entrepris jusque-là et des discussions tenues au titre du point 3 de l'ordre du jour sur l'outil d'évaluation de l'incidence des PPP axés sur les intérêts de la population, qui permettra d'évaluer les projets de PPP en fonction des critères de résultat applicables à ces PPP et des objectifs de développement durable. Le Comité a également pris note de la réunion de lancement du 25 mars 2019, qui sera organisée conjointement par les deux chefs de l'équipe de projet mise en place par le Groupe de travail des PPP dans le but d'élaborer l'outil d'évaluation de l'incidence des PPP axés sur les intérêts de la population et qui portera principalement sur la conception, la validation et la mise en œuvre de cet outil.

Le Comité a invité instamment les chefs d'équipe et le secrétariat à collaborer étroitement avec le Bureau du Groupe de travail. Il a en outre demandé au secrétariat d'établir un rapport sur l'état d'avancement des travaux, qui comprendrait diverses propositions envisageables pour l'outil d'évaluation, et de présenter ce rapport à la prochaine session du Groupe de travail. Le Comité a également demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de travailler en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies et des banques multilatérales de développement.

**Décision 2019 – 4b.6**

Le Comité a noté que le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, dans son rapport pour 2019, avait explicitement fait référence aux travaux de la CEE dans le domaine des PPP axés sur les intérêts de la population en tant que contribution au développement durable. Il a demandé au secrétariat de prier instamment d'autres entités des Nations Unies, telles que le Département des affaires économiques et sociales, les autres commissions régionales, la CNUCED, d'autres organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, d'adopter la même approche axée sur les intérêts de la population dans le domaine des PPP.

À cet égard, le Comité a accueilli avec satisfaction les efforts concertés déployés par le Bureau du Groupe de travail et le secrétariat pour faire en sorte que le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU choisisse la CEE comme principale animatrice du débat sur les PPP qui se tiendra au Siège des Nations Unies à New York du 15 au 17 avril 2019 pendant la Foire des investissements en faveur des objectifs de développement durable. Des représentants des États membres et d'autres parties prenantes – organismes des Nations Unies, secteur privé, organisations non gouvernementales et milieux universitaires, notamment – participeront à cette manifestation.

**Décision 2019 – 4b.7**

Le Comité a pris note des principaux éléments et des mesures de suivi convenus par les centres internationaux d'excellence spécialisés dans les PPP affiliés à la CEE, ainsi que de leurs engagements, tels que présentés dans le document final (ECE/CECI/2019/INF.9). Il a également noté que la prochaine réunion des centres serait organisée par le Centre international d'excellence spécialisé dans le droit, les politiques et les institutions des PPP et se tiendrait à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019.

Il a en outre pris note du projet de code de conduite destiné à améliorer la gouvernance de ces centres et demandé au Bureau du Groupe de travail et au secrétariat de mettre la dernière main au document et de le soumettre au Groupe de travail pour examen et approbation à sa troisième session en décembre 2019.

**Décision 2019 – 4b.8**

Le Comité a pris note des activités de conseil et de renforcement des capacités concernant les PPP qui ont été menées depuis sa dernière session. Il a demandé au secrétariat de répondre, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, à l'intérêt manifesté par les États pour de nouveaux services de conseil et de renforcement des capacités.

**Décision 2019 – 4b.9**

Le Comité a pris note du rapport du secrétariat sur l'état de la mise en œuvre du mémorandum d'accord qui a été conclu entre la CEE et la Chine le 14 mai 2017 en vue d'aider les États membres situés le long du tracé de l'initiative « Une Ceinture et une Route » à mettre en œuvre des PPP et qui repose sur les trois axes suivants :

- a) Un dialogue sur les politiques visant à améliorer la coopération entre les pays participants ;
- b) Un vaste programme de renforcement des capacités nationales en matière de PPP ;
- c) Le recensement de 10 projets phares susceptibles d'être menés à plus grande échelle et reproduits dans d'autres pays.

Le Comité a également encouragé le secrétariat à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires à ce programme de renforcement des capacités.

Il a en outre demandé instamment au secrétariat d'harmoniser ses activités avec d'autres initiatives et processus, tels que la stratégie visant à relier l'Europe à l'Asie, et de lui faire rapport sur la question à sa prochaine session.

**Décision 2019 – 4b.10**

Le Comité a pris note des cinq recommandations sur l'application volontaire des normes, des principes directeurs, des déclarations et des recommandations de la CEE en matière de PPP (ECE/CECI/2019/INF.8), et demandé :

a) Au Bureau du Groupe de travail des PPP et au secrétariat de soumettre une proposition de recommandations au Groupe de travail pour examen à sa prochaine session en décembre 2019 ;

b) Au Groupe de travail des PPP de faire des recommandations au Comité à sa prochaine session quant à la mise en œuvre et à l'incidence des normes, des principes directeurs, des pratiques de référence, des déclarations et des recommandations de la CEE en matière de PPP ;

c) Au secrétariat d'organiser une session spéciale, à laquelle pourraient assister diverses parties prenantes, sur l'application volontaire et l'incidence des normes, des principes directeurs, des pratiques de référence, des déclarations et des recommandations de la CEE en matière de PPP, pendant le Forum international sur les PPP en mai 2019.

**C. Activités conjointes (point 4 c) de l'ordre du jour)**

57. La CEE a organisé l'édition 2018 du Forum régional sur le développement durable au Palais des Nations les 21 et 22 mars 2018. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et le Groupe de travail des PPP ont contribué à une table ronde sur le thème de l'économie circulaire et des politiques d'innovation favorisant la durabilité des chaînes de valeur, en coopération avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

58. Le secrétariat a informé le Comité des résultats préliminaires de l'évaluation indépendante du projet extrabudgétaire « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : Renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles ».

59. Le secrétariat a remercié les donateurs, dont les contributions financières avaient compté pour beaucoup dans les travaux du Comité, à savoir les Gouvernements russe et suédois, l'Université Tshingua (Chine) et la City University de Hong Kong.

**Décision 2019 – 4c.1**

Le Comité a accueilli avec satisfaction les résultats de la table ronde « La croissance que nous voulons – Solutions pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable », qui a été organisée conjointement avec le CEFACT-ONU dans le cadre de l'édition 2019 du Forum régional sur le développement durable.

**Décision 2019 – 4c.2**

Le Comité a pris note des résultats préliminaires de l'évaluation indépendante du projet extrabudgétaire « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : Renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles » et a demandé au secrétariat de prendre en compte les recommandations qui seraient formulées à l'issue du processus, une fois qu'elles auraient été finalisées, pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets extrabudgétaires futurs.

**Décision 2019 – 4c.3**

Le Comité a remercié les donateurs ci-après, dont les contributions financières et en nature avaient compté pour beaucoup dans ses travaux concernant la mise au point de pratiques de référence et de normes, l'analyse des politiques nationales ainsi que la prestation de services de conseil et le renforcement des capacités en vue de l'application de réformes : les Gouvernements russe et suédois, l'Université Tshingua (Chine) et la City University de Hong Kong.

Le Comité a souligné combien les contributions financières et en nature étaient importantes pour assurer le succès des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs et pour en étendre la portée. Il a prié les États membres et les autres donateurs de continuer d'appuyer ses activités.

## **VII. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau (point 5 de l'ordre du jour)**

60. La Présidente a présenté son résumé du débat de fond de haut niveau et a invité les participants à l'examiner en vue de formuler des suggestions quant à la suite à donner à ce débat.

### **Décision 2019 – 5.1**

Le Comité a pris note des principales conclusions du débat de fond de haut niveau, qui figurent dans le résumé établi par la Présidente. Il a demandé que ledit résumé soit annexé au rapport du Comité sur sa treizième session.

### **Décision 2019 – 5.2**

Le Comité a invité les membres de son Bureau ainsi que le secrétariat à continuer de réfléchir à la manière dont il pourrait contribuer concrètement à l'évaluation des incidences qu'ont les politiques d'innovation et les projets PPP sur la réalisation des objectifs de développement durable en coopérant, s'il y a lieu, avec d'autres organes intergouvernementaux de la CEE.

## **VIII. Plan d'activités intersessions pour 2019-2020 (point 6 de l'ordre du jour)**

Document(s) :

Plan d'activités intersessions pour 2019-2020 (ECE/CECI/2019/8).

61. Le secrétariat a présenté le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre durant le reste de l'année 2019 et jusqu'à la prochaine session, en 2020.

62. Les délégations bélarussienne, kazakhe, kirghize et tadjike ont demandé que des modifications soient apportées à certaines des activités proposées dans le document ECE/CECI/2019/8, et que des activités supplémentaires soient ajoutées. Leurs demandes ont été prises en considération dans le plan d'activités intersessions pour 2019-2020 qui figure à l'annexe II du présent document.

63. La délégation française a demandé que le secrétariat de la CEE instaure un dialogue avec le Fonds monétaire international (FMI) pour déterminer la meilleure façon d'appliquer le principe 10 des Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population, qui concerne la viabilité budgétaire, et suggéré que la CEE propose au FMI de contribuer aux discussions qui seront consacrées à cette question à l'occasion du prochain Forum international sur les PPP, en mai 2019.

64. La délégation de l'Union européenne a demandé au secrétariat de faire en sorte que le deuxième dialogue dédié aux PPP dans les pays participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route » se tienne en dehors des structures intergouvernementales de la CEE, que son champ reste dans des limites logiques et que son format soit restreint. Le secrétariat a précisé que le Groupe de travail des partenariats public-privé avait décidé que le dialogue porterait uniquement sur les six domaines thématiques énoncés dans le rapport du Groupe de travail sur sa deuxième session (ECE/CECI/PPP/2018/2, conclusion 2018 – 4.9, p. 9).



**Décision 2019 – 6.1**

Le Comité a adopté le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre en 2019 et jusqu'à la prochaine session, en 2020, et demandé qu'il soit annexé au rapport sur sa treizième session.

**IX. Programme de travail pour 2020 (point 7 de l'ordre du jour)**

a) **Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques »**

b) **Projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020**

Document(s) :

Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme « Coopération et intégration économiques » (ECE/CECI/2019/9)

Projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020 (ECE/CECI/2019/10).

65. Le secrétariat a expliqué que, à sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé de passer d'un budget biennal à un budget annuel dès 2020, à l'issue de l'exercice biennal en cours. Il a présenté le budget-programme du sous-programme, pour information, ainsi qu'un projet de programme de travail, pour examen et adoption.

**Décision 2019 – 7.1**

Le Comité a pris note du document intitulé « Projet de budget-programme pour 2020 : partie II. Plan-programme et informations sur les résultats escomptés du sous-programme "Coopération et intégration économiques" » (ECE/CECI/2019/9), et approuvé le projet de programme de travail du sous-programme « Coopération et intégration économiques » pour 2020 (ECE/CECI/2019/10), y compris les publications proposées.

**X. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales (point 8 de l'ordre du jour)**

66. Le secrétariat a présenté les domaines d'intérêt commun et de collaboration actuelle et potentielle avec d'autres organes de la CEE, notamment dans le cadre de la nouvelle approche fondée sur les interactions, proposée par la Secrétaire exécutive de la CEE, de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe, qui devait avoir lieu prochainement, et du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

67. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, mené conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, offre également des possibilités de coopération intersectorielle.

68. Le secrétariat a aussi appelé l'attention sur la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies appartenant au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et avec l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

69. Des représentants ont demandé au secrétariat de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment avec la CNUCED et les autres commissions régionales, pour que les pays extérieurs à la région de la CEE puissent également profiter des compétences du Comité.

**Décision 2019 – 8.1**

Le Comité a pris note des domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales, tels que la thématique des villes intelligentes et durables dans le contexte de la soixante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe, et salué la collaboration prévue en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a invité les membres du Bureau et le secrétariat à continuer d'envisager d'autres possibilités de collaboration avec d'autres organes de la CEE et organisations internationales pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il a également prié sa Présidente de communiquer aux bureaux des autres comités sectoriels relevant de la CEE les résultats des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

Il a en outre invité le Bureau et le secrétariat à entamer un dialogue avec la Sustainable Infrastructure Foundation pour déterminer de quelle manière la plateforme multilatérale SOURCE pourrait appuyer la réalisation des ODD, en particulier l'application des normes et des Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population.

## **XI. Proposition visant à changer le nom du sous-programme 4 pour l'aligner sur celui du Comité (point 9 de l'ordre du jour)**

70. À sa soixante-quinzième réunion, en 2015, le Comité exécutif de la CEE, se référant aux paragraphes 13, 14 et 31 g) de la décision A (65) de la Commission, relative au résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, a décidé de modifier le nom du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, qui est devenu le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/EX/24). Le nom du sous-programme correspondant, le sous-programme 4, également intitulé « Coopération et intégration économiques », n'avait pas été modifié à l'époque.

71. Le secrétariat a proposé de changer l'intitulé du sous-programme, qui deviendrait « Innovation, compétitivité et partenariats public-privé », pour l'aligner sur le nom actuel du Comité dont il relève. Il a estimé que ce changement n'aurait aucune incidence sur les mandats et les ressources.

72. La délégation de la Fédération de Russie a rappelé au Comité que la décision prise en 2015 de ne pas changer le nom du sous-programme avait été le résultat d'un compromis fragile, et déclaré que, pour cette raison, la Fédération de Russie n'était pas disposée à accepter la proposition à ce stade.

**Décision 2019 – 9.1**

Le Comité a estimé que cette question nécessitait de nouvelles consultations et décidé de ne pas approuver la proposition pour le moment.

## **XII. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)**

73. Le secrétariat a informé le Comité des dates prévues de sa quatorzième session.

74. Le secrétariat a informé le Comité qu'en raison de la rénovation en cours du Palais des Nations, dans le cadre du plan stratégique patrimonial, les services de conférence seraient restreints à compter d'octobre 2019 et pour une durée pouvant aller jusqu'à six ans. L'Office des Nations Unies à Genève s'emploie à trouver des solutions de remplacement.

75. Les délégations française et allemande ont fait les observations ci-après, auxquelles il conviendra de souscrire lors des prochaines sessions :

a) Veiller à ce que les représentants soient avertis par le secrétariat chaque fois qu'un nouveau document d'avant-session est mis en ligne conformément à l'article 3 du règlement intérieur, et fixer une date limite pour les consultations entre États membres, le cas échéant ;

b) Soumettre certaines décisions, après approbation lors des sessions du Comité et à la demande d'un État membre, à une consultation par accord tacite entre les représentants des États membres pendant une période de deux semaines ;

c) Fournir aux États membres, avant les sessions du Comité et de ses organes subsidiaires, une liste des participants inscrits ;

d) Veiller à ce que toute proposition d'amendement formulée par les représentants des États membres au cours des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires soit consignée et communiquée, même si elle est rejetée.

#### **Décision 2019 – 10.1**

Le Comité a décidé de tenir sa quatorzième session à Genève du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2020, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle et des services d'interprétation.

#### **Décision 2019 – 10.2**

Le Comité a prié le secrétariat de :

a) Veiller à ce que les représentants soient avertis par le secrétariat chaque fois qu'un nouveau document d'avant-session est mis en ligne conformément à l'article 3 du règlement intérieur, et de fixer une date limite pour les consultations entre États membres, le cas échéant ;

b) Soumettre certaines décisions, après approbation lors des sessions du Comité et à la demande d'un État membre, à une consultation par accord tacite entre les représentants des États membres pendant une période de deux semaines ;

c) Fournir aux États membres, avant les sessions du Comité et de ses organes subsidiaires, une liste des participants inscrits ;

d) Veiller à ce que toute proposition d'amendement formulée par les représentants des États membres au cours des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires soit consignée et communiquée, même si elle est rejetée.

### **XIII. Adoption du rapport (point 11 de l'ordre du jour)**

#### **Décision 2019 – 11.1**

Le Comité a adopté le rapport sur sa treizième session et prié le secrétariat de le publier en anglais, en français et en russe.

## Annexe I

### **Principales conclusions du débat de fond intitulé « Changer le cours des choses : Mesurer et comprendre les incidences des politiques d'innovation et des projets de partenariats public-privé sur la réalisation des objectifs de développement durable » (point 5 de l'ordre du jour)**

#### **Résumé de la Présidente**

##### *Introduction*

1. L'innovation et les partenariats public-privé (PPP) jouent un rôle central dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sous les auspices du Comité, la CEE a élaboré des principes directeurs et des normes en matière de PPP axés sur les intérêts de la population, et mis au point des bonnes pratiques et des recommandations sur l'innovation au service du développement durable.

2. Ces bonnes pratiques et ces principes n'auront d'effet que s'ils se traduisent par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de projets nationaux en matière d'innovation et de PPP, dans le respect des priorités nationales de développement durable. Pour ce faire, les États ont besoin d'instruments qui leur permettent de mesurer l'incidence des politiques d'innovation et des projets d'infrastructure existants et futurs sur les priorités nationales de développement durable. L'application de méthodes de mesure aura un véritable effet incitatif et permettra aux pouvoirs publics et au secteur privé de montrer qu'ils changent le cours de choses et qu'ils s'emploient à atteindre les objectifs de développement durable.

##### *Notre action change-t-elle le cours des choses ? – Pourquoi il importe de mesurer l'incidence des politiques d'innovation et des projets PPP sur le développement durable*

3. Les participants ont souligné qu'il importait de mesurer l'effet des projets PPP dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu des investissements colossaux à engager pour atteindre les ODD. Un outil d'évaluation de l'incidence des projets PPP aiderait les pouvoirs publics à repérer et à privilégier les projets axés sur les intérêts de la population et conformes aux ODD. En outre, les entreprises privées sont de plus en plus demandeuses d'une méthode d'évaluation reconnue par les professionnels, qui leur permettrait de mettre en lumière les avantages que la population et la société pourraient tirer de leurs projets, et de rompre ainsi le statu quo.

4. Pour passer de la promotion de l'innovation aux fins du progrès économique à la promotion de l'innovation au service du développement durable, nous devons associer aux politiques traditionnelles, c'est-à-dire horizontales ou neutres, des politiques qui favorisent une innovation directive, axée sur les enjeux, ciblée sur une mission et porteuse de transformations. Toutefois, ces politiques étant encore rares à l'échelle internationale, il y a peu d'enseignements factuels à tirer de leur application. Pour remédier à cette situation, nous aurons besoin de nouvelles méthodes d'évaluation et de données qui permettent non plus seulement de mesurer le nombre d'innovations introduites, mais aussi de comprendre la façon dont les politiques orientent l'innovation.

##### *Dispositifs existants d'évaluation des politiques d'innovation et de notation des projets PPP – résultats, obstacles et principaux enseignements tirés*

5. Il ressort des travaux d'analyse entrepris par le Réseau des solutions pour le développement durable que, actuellement, aucun pays n'est bien parti pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Ce constat montre à l'évidence que les vieilles méthodes ne suffiront pas et que les enjeux de durabilité appellent des solutions plus innovantes. Dans le Programme 2030, les cibles et indicateurs censés servir à mesurer

les progrès accomplis dans le domaine de l'innovation sont très loin de cerner le caractère directif de l'innovation et la contribution qu'elle pourrait apporter à la réalisation d'autres ODD. La plupart des pays de la région de la CEE n'évaluent pas encore systématiquement l'incidence de leurs politiques d'innovation sur la mise en œuvre de leurs priorités de développement durable. Les difficultés d'ordre méthodologique et le manque de données sont parmi les principaux obstacles qu'ils rencontrent.

6. De nombreuses méthodes d'évaluation très efficaces sont d'ores et déjà employées pour noter les projets d'infrastructure. Les principaux éléments à retenir du débat sont les suivants :

- Ces outils sont source d'enseignements particulièrement utiles, qui doivent être pris en considération pour élaborer l'outil d'évaluation de l'incidence des PPP axés sur les intérêts de la population.
- Les institutions qui ont mis au point ces outils sont tout à fait disposées à coopérer à la création d'un outil applicable à tous les PPP. De nouvelles discussions auront lieu pour délimiter le cadre d'une telle coopération.
- Le secteur privé souhaite davantage de coordination et de certitude quant à la méthode qu'il convient d'appliquer.

***Une meilleure approche ? Les travaux de la CEE concernant les évaluations des politiques d'innovation et l'outil d'évaluation de l'incidence des PPP axés sur les intérêts de la population***

7. Les principaux éléments nécessaires à la mise au point d'une méthode d'évaluation fiable des PPP axés sur les intérêts de la population sont, entre autres, les suivants :

- Instruments de mesure : les instruments de mesure devraient reposer sur un ensemble d'indicateurs qui tiennent compte de chacun des cinq critères de résultat applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population et de tous les principes directeurs, selon un système de pondération adapté.
- Validation : l'outil doit être mis au point en prenant en considération les vues d'une large palette de parties prenantes, l'objectif étant qu'il soit approuvé et adopté par le plus grand nombre.
- Application : l'outil doit être applicable à tous les secteurs, à tous les types de PPP et à tous les pays, et, pour être efficace, il doit être simple, intuitif et facile à appréhender.

8. Il est ressorti de pratiquement toutes les études nationales sur l'innovation au service du développement durable menées par la CEE que les pouvoirs publics devaient améliorer leurs méthodes d'évaluation des politiques. Les études de la CEE et les recensements des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale peuvent offrir une évaluation indépendante, sans intervention des autorités qui ont élaboré et mis en œuvre les politiques. Instance propice au dialogue sur l'action publique, le Comité peut aussi sensibiliser les décideurs nationaux à l'insuffisance des données et à la nécessité de disposer d'une base factuelle plus solide pour tirer davantage d'enseignements de l'application des politiques.

***De l'évaluation aux retombées — Comment garantir l'utilité des évaluations des politiques d'innovation et de l'outil d'évaluation de l'incidence des PPP mis au point par la CEE ?***

9. Pour que les évaluations des politiques d'innovation conduisent à une amélioration de ces politiques, elles doivent fournir non seulement des informations sur les résultats obtenus, mais aussi une analyse des raisons pour lesquelles les résultats escomptés ont été ou non atteints. À mesure que nous nous tournerons vers des politiques qui favorisent une innovation axée sur les enjeux et ciblée sur une mission, il deviendra de plus en plus important, pour tirer des enseignements de ces politiques, que l'évaluation et le suivi continu fassent partie intégrante du processus d'élaboration des politiques, dès le départ. Les efforts que font les entreprises pour mesurer leurs résultats à l'aune de critères de

durabilité peuvent être complémentaires de l'action publique, en particulier dans l'optique de l'évaluation *ex ante* des politiques.

10. La méthode de la CEE n'aura d'effet tangible que si elle est appliquée à plus large échelle dans le cadre de partenariats avec des parties prenantes mondiales de premier plan, telles que les organismes des Nations Unies et les banques multilatérales de développement. De plus, l'intégration à cette méthode d'une approche fondée sur les droits de l'homme, outre qu'elle est indispensable à la réalisation des ODD, favorisera l'adoption de l'outil par un éventail aussi large que possible de parties prenantes, en particulier par les collectivités locales.

## Annexe II

### Plan d'activités intersessions pour 2019-2020

#### I. Introduction

1. Le présent document est fondé sur le programme de travail du Comité pour 2018-2019 (ECE/CECI/2017/6). Il donne des informations supplémentaires sur les activités prévues et proposées pour la période comprise entre les treizième et quatorzième sessions du Comité. Afin de faciliter le débat, il présente les activités regroupées selon les principaux domaines thématiques couverts par le Comité, à savoir l'innovation et la compétitivité, et les partenariats public-privé (PPP).

2. Les plans et propositions correspondent aux demandes exprimées par les États membres ainsi qu'aux ressources dont dispose le secrétariat au moment de la rédaction du présent document. Les représentants sont invités à formuler de nouvelles propositions et requêtes pendant la session.

#### II. Politiques d'innovation et de compétitivité

##### *Activités*

3. La douzième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité aura lieu à Genève les 5 et 6 décembre 2019. Dans le cadre de la session, une conférence d'orientation internationale offrira aux experts de toute la région de la CEE l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les politiques d'innovation. Le Bureau de l'Équipe de spécialistes en arrêtera le thème précis en concertation avec les membres. La date de la treizième session, prévue pour 2020, sera fixée à la douzième session.

4. La session de 2019 du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA) sera organisée en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU. Une conférence d'orientation se tiendra immédiatement après la session. Le lieu et la date précis de la conférence restent à déterminer.

##### *Études nationales sur l'innovation au service du développement durable*

5. En réponse à une demande du Gouvernement géorgien, une étude nationale sur l'innovation au service du développement durable sera réalisée.

6. Un guide pratique des études sur l'innovation au service du développement durable sera établi à partir de consultations d'experts tenues au sein de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité.

##### *Recensement des politiques d'innovation*

7. Un projet pilote portant sur le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale sera élaboré en étroite coopération avec les gouvernements participants.

##### *Principes et stratégie des politiques d'innovation*

8. Un groupe d'étude établi par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité élaborera des principes d'action de haut niveau sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable. Un vaste processus de consultation multipartite sera lancé.

9. La version finale de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable sera établie pour adoption par le Conseil d'administration du SPECA.

**Renforcement des capacités**

10. Deux ateliers de renforcement des capacités seront organisés conjointement avec le Comité d'État bélarussien pour la science et la technologie afin d'aider le pays à mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude sur l'innovation au service du développement durable qui lui a été consacrée.
11. Un séminaire régional de formation sur la politique d'innovation sera organisé conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève, immédiatement après la treizième session du Comité.
12. Un séminaire régional de formation sur certains aspects de la politique d'innovation sera organisé conjointement avec la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies intéressés dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable au quatrième trimestre 2019.
13. Une manifestation sur les parcs scientifiques de la Fédération de Russie sera organisée à l'intention des décideurs et des praticiens des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI).
14. Une formation sous-régionale sur les politiques d'innovation sera organisée conjointement avec la CESAP. Le thème précis de cette formation devrait être arrêté en consultation avec les pays bénéficiaires. L'un des sujets pourrait être la mise en place d'un système efficace de pépinières d'entreprises.
15. L'Équipe de spécialistes apportera une contribution de fond à la session de 2019 de la Commission économique pour l'Europe.
16. Dans le prolongement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable consacrée au Kirghizistan, un appui sera apporté au pays pour l'aider à entreprendre une réforme législative dans le domaine des politiques d'innovation.

**III. Partenariats public-privé**

17. Les travaux dans ce domaine visent à élaborer au niveau international des normes et des recommandations ainsi qu'à définir des bonnes pratiques concernant les PPP à l'appui des objectifs de développement durable (ODD), et à les mettre en application dans les pays par des activités nationales, régionales et internationales de renforcement des capacités exécutées à leur demande.

**Activités**

18. La troisième session du Groupe de travail des partenariats public-privé se tiendra à Genève les 3 et 4 décembre 2019.
19. La quatrième édition du Forum international sur les partenariats public-privé sera organisée à Genève du 7 au 9 mai 2019.
20. Le deuxième dialogue dédié aux PPP dans les pays participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route » sera organisé à Genève en 2019, dans la limite des ressources extrabudgétaires.
21. Des réunions régulières de coordination du réseau des centres internationaux de spécialistes des PPP affiliés au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP auront lieu en 2019.

**Normes, recommandations et lignes directrices**

22. Les normes internationales sur les PPP dans les domaines de la politique de santé, de l'eau et de l'assainissement, et des transports urbains seront achevées en 2019.
23. Les travaux consacrés à la loi type sur les concessions et les PPP seront poursuivis en 2019. Ils sont entrepris en coopération avec la CNUDCI et la BERD.



24. Les lignes directrices sur les PPP relatifs aux projets de valorisation énergétique des déchets seront achevées en 2019.

### ***Renforcement des capacités***

25. Un atelier régional sur le renforcement des capacités en matière de PPP sera organisé à Kazan (Fédération de Russie) en 2019.

26. Un certain nombre d'activités de conseil et de renforcement des capacités seront organisées en 2019 dans les pays de la CEI au sujet de la formulation et de l'application de cadres d'action nationaux sur les PPP afin de promouvoir les PPP comme outils de réalisation des ODD. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du projet extrabudgétaire intitulé « Renforcer l'aptitude des pays de la CEI à utiliser plus efficacement les PPP en vue d'atteindre les ODD », financé par la Fédération de Russie. Il s'agira notamment :

#### *Pour le Bélarus*

a) D'aider les autorités de l'une des six régions du Bélarus à sélectionner et à mettre en place des projets PPP, et d'établir un rapport dans lequel seront formulées des recommandations et des idées de projets pilotes ;

#### *Pour le Tadjikistan*

a) De conduire une étude pour examiner et analyser l'incidence des réglementations sur la nouvelle loi relative aux PPP au Tadjikistan ;

b) D'organiser un atelier à Douchanbé (Tadjikistan) pour présenter cette étude et formuler des recommandations sur la suite à y donner ;

c) D'organiser à Douchanbé un séminaire sur le renforcement des capacités institutionnelles du pays en matière de PPP ;

#### *Pour le Kirghizistan*

a) D'établir, à l'issue d'une analyse, des directives et des recommandations détaillées sur la sélection et la mise en place des projets PPP ;

b) D'organiser à Bichkek un séminaire sur les modalités d'adoption de ces directives et d'autres pratiques optimales concernant le cadre juridique et réglementaire ;

c) D'organiser à Bichkek un atelier consacré aux moyens pour le Kirghizistan de renforcer ses capacités institutionnelles en matière de PPP en appliquant les directives et les normes de la CEE, notamment les Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable et la Norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP.

27. Une activité de renforcement des capacités à l'intention des pays participant à l'initiative « une Ceinture et une Route », fondée sur trois axes de coopération (dialogue sur les politiques, renforcement des capacités nationales et projets transformateurs) sera lancée en 2019 sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

28. Un appui sera apporté au Tadjikistan pour aider le pays à élaborer des règlements d'application en matière de PPP et à établir des rapports d'évaluation détaillés sur les projets PPP pilotes, sous réserve que les ressources extrabudgétaires le permettent.

### ***Projets axés sur les intérêts de la population***

29. Une méthode d'évaluation et de notation des projets d'infrastructure selon les critères applicables aux PPP axés sur les intérêts de la population sera établie par une équipe de projet en 2019.

30. La campagne visant à obtenir 500 études de cas de PPP axés sur les intérêts de la population continuera d'être soutenue, et des études de cas supplémentaires seront recueillies et présentées au quatrième Forum international sur les PPP, à Genève, du 7 au 9 mai 2019.